

L'OID et PwC publient le guide sur les démarches ESG-Climat des acteurs immobiliers

Il révèle que si les acteurs immobiliers formalisent de manière croissante leurs stratégies climat, ils manquent encore de maturité sur la comptabilité carbone

L'OID et PwC publient un guide sectoriel sur la prise en compte des exigences de l'article 173-VI de la Loi de Transition énergétique par les gérants d'actifs immobiliers.

L'article 173-VI requiert des investisseurs institutionnels la transparence sur les modalités de prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement ainsi que sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. « Même si les acteurs immobiliers sont peu touchés en direct par ce texte, le fait que leurs propres investisseurs le soient ne pourra que, par un effet de cascade, les concerner progressivement », souligne **Sylvain Lambert**, Associé responsable du département développement durable de PwC.

Les actifs immobiliers sont confrontés aux risques physiques et de transition liés aux changements climatiques. **Loïs Moulas**, Directeur général de l'OID, rappelle que « l'immobilier ne représente pas seulement un des secteurs les plus émetteurs en termes de gaz à effet de serre, il permet également de mobiliser les personnes sur la transition écologique autour d'un objet tangible car physique. » Différents leviers d'action sont mobilisables, de l'acquisition à la gestion. Ces deux éléments confirment la spécificité des actifs immobiliers dans la définition d'une stratégie ESG-Climat.

Ce guide vise ainsi à apporter un **éclairage pédagogique** sur les exigences de l'article 173-VI au regard des **spécificités du secteur immobilier** et à **partager les bonnes pratiques** mises en œuvre par les acteurs immobiliers en matière de **reporting ESG-Climat**.

S'il révèle que les gérants immobiliers intègrent de manière croissante l'ESG à leurs pratiques de gestion, il n'en démontre pas moins l'**absence de référence de marché** impliquant une certaine hétérogénéité dans les thèmes et indicateurs suivis, en particulier sur les sujets sociaux et de gouvernance.

L'OID et PwC recommandent ainsi trois pistes de travail :

- une **homogénéisation des pratiques** des gérants immobiliers pour renforcer la transparence et la lisibilité de leurs démarches et donc d'en maximiser l'efficacité ;
- un **dialogue renforcé avec les investisseurs** afin de mieux répondre à leurs attentes en matière d'ESG et de prendre davantage en compte les spécificités du secteur ;

- une **multiplication des initiatives** des acteurs immobiliers pour répondre à l'objectif de 2°C et aux objectifs de la transition énergétique et écologique (TEE), à l'image du suivi de la part verte du portefeuille, de l'alignement de la stratégie carbone sur une trajectoire 2°C, de la valorisation des émissions évitées ou encore du suivi de la consommation d'énergie issue de sources renouvelables. D'autres indicateurs pourraient en effet être envisagés, notamment pour illustrer la contribution du gestionnaire à la TEE.

Ce guide s'adresse prioritairement aux investisseurs institutionnels, sociétés de gestion de portefeuille en immobilier, et sociétés d'investissement en immobilier coté (SIIIC) ou foncières. Il a été présenté lors d'une conférence rassemblant les principales parties prenantes du secteur, investisseurs, foncières et gérants de fond.

Le guide est téléchargeable sur le site de l'OID au lien suivant : http://www.o-immobilierdurable.fr/hc_ressources/publication-guide-dapplication-de-larticle-173-vi/.

Contacts presse

OID : contact@o-immobilierdurable.fr - 07 69 78 01 10

PwC : Roxane Lauley, roxane.lauley@pwc.com - 01 56 57 13 14

A propos de l'OID

L'espace d'échange indépendant du secteur immobilier sur le développement durable et l'innovation. Penser l'immobilier responsable est la raison d'être de l'OID qui rassemble une cinquantaine de membres et partenaires parmi lesquels les leaders de l'immobilier tertiaire en France. www.o-immobilierdurable.fr

A propos de PwC France et pays francophones d'Afrique

PwC développe en France et dans les pays francophones d'Afrique des missions de conseil, d'audit et d'expertise comptable, privilégiant des approches sectorielles.

Plus de 236 000 personnes dans 158 pays à travers le réseau international de PwC partagent solutions, expertises et perspectives innovantes au bénéfice de la qualité de service pour clients et partenaires. Les entités françaises et des pays francophones d'Afrique membres de PwC rassemblent 6 400 personnes couvrant 23 pays. Rendez-vous sur www.pwc.fr

En se mobilisant au quotidien pour conseiller et accompagner ses clients dans leur réussite, PwC contribue à la dynamique de l'économie française. A travers son expertise et sa pluridisciplinarité, PwC s'engage également à anticiper les économies du futur et à développer les nouveaux usages technologiques. En apportant des solutions pour maîtriser les risques, PwC crée de la confiance entre les acteurs et sécurise le cœur de l'économie française. C'est ainsi qu'en 2017, PwC a notamment remporté pour la deuxième année consécutive le [prix « Audit Innovation of the Year »](#).

En tant qu'acteur engagé, PwC France a lancé le mouvement #LetsgoFrance pour valoriser tous ceux qui contribuent à la réussite de l'économie française.

Rejoignez-nous et agissons ensemble : letsgofrance.fr

« PwC » fait référence au réseau PwC et/ou à une ou plusieurs de ses entités membres, dont chacune constitue une entité juridique distincte. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.pwc.com/structure